



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Christophe LIME

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse) Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 29 - Quartier 2030 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Cession d'un terrain communal situé 1 rue du Luxembourg

Délibération n° 008241

Quartier 2030 – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Cession d'un terrain communal situé 1 rue du Luxembourg

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	10/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'inviter le conseil municipal à se prononcer sur la cession d'une emprise de terrain de 128 m² située 1 rue du Luxembourg au profit de la Copropriété du Centre Commercial Ile de France.

Recette : 5 120 €

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs, se sont engagés aux côtés de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans l'avenant n° 1 (projet Planoise) à la convention NPRU qui a été signé le 10 mars 2020.

L'objectif est de compléter et poursuivre l'action initiée avec le PRU 1 sur les secteurs Cassin, Epoisses et Ile de France.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet de requalification du Centre Commercial Ile de France à Planoise.

La copropriété envisage la rénovation et le traitement de l'ensemble des façades du centre commercial, notamment une extension du bâtiment sur la façade Est.

Cette extension viendra s'aligner sur la limite du Domaine Public côté rue du Luxembourg permettant ainsi l'amélioration de la visibilité et l'attractivité du centre commercial. Afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire pour la copropriété d'acquérir une parcelle de terrain de 128 m² cadastrée section LR n° 386 appartenant à la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien concerné par la transaction.

Cette estimation, en date du 18 décembre 2025, a été fixée à 40 € / m² de terrain.

Les modalités de la transaction sont donc les suivantes :

- cession à la copropriété du Centre commercial Ile de France de la parcelle cadastrée section LR n° 386 d'une contenance de 128 m² sise 1 rue du Luxembourg au prix net vendeur de 5 120 € (128 x 40 € / m²) aux conditions ci-dessus énoncées,
- frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur la ligne budgétaire : 77.515.775.0022004.30100.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve cette transaction aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Cession de 128 m² de terrain à la copropriété du Centre Commercial Ile de France parcelle cadastrée section LR n° 386

